



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
22 juillet 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

New York, 28 juin-23 juillet 2010

Point 6 a) de l'ordre du jour

**Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

#### Mexique : projet de résolution

### **Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008**

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008,

*Rappelant également* le Document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>1</sup>,

*Rappelant en outre* la résolution 64/193 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2009 sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement), sa résolution 2009/30 du 31 juillet 2009 sur la mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement, et toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social<sup>2</sup>,

---

<sup>1</sup> Résolution 63/303 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>2</sup> Résolutions 56/210 B de l'Assemblée générale en date du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/208 du 19 décembre 2008 et 63/239 du 24 décembre 2008; Conseil



*Prenant note* du résumé, établi par son président à propos de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à New York les 18 et 19 mars 2010<sup>3</sup>,

*Prenant aussi note* de la communication du Secrétaire général intitulée « Consolidation des acquis de Monterrey et de Doha : réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement »<sup>4</sup>,

*Notant* les délibérations tenues dans le cadre des préparatifs de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement prévue en septembre 2010,

*Réaffirmant* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>5</sup> dans sa totalité, réitérant l'ensemble de ses termes et son approche globale, rappelant la volonté des États d'agir concrètement pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, pour la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement,

*Conscient* que les États Membres et les autres parties prenantes ont formulé des propositions concrètes concernant le renforcement du processus mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement,

*Réaffirmant* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies de développement nationales dans la réalisation du développement durable, et conscient que les efforts fournis par les pays devraient être complétés par des politiques, mesures et activités mondiales d'accompagnement tendant à offrir aux pays en développement de meilleures chances de développement sans méconnaître la situation de chaque pays ni les prérogatives, les stratégies et la souveraineté nationale,

*Profondément préoccupé* par les graves conséquences de la crise financière et économique mondiale sur le développement et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, et conscient que, pour remédier efficacement à la crise actuelle, il faut mettre en œuvre rapidement les engagements pris en faveur de l'aide,

1. *Réaffirme* qu'il importe de rester pleinement engagé, aux niveaux national, régional et international, pour assurer convenablement et efficacement le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>5</sup>, ainsi qu'il est réaffirmé dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>6</sup>, et de poursuivre

---

économique et social : résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007 et 2008/14 du 24 juillet 2008.

<sup>3</sup> A/65/81-E/2010/83.

<sup>4</sup> E/2010/11.

<sup>5</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>6</sup> Résolution 63/239 de l'Assemblée générale, annexe.

inlassablement les efforts pour établir des liens entre toutes les parties prenantes dans le cadre du processus global de financement du développement;

2. *Réaffirme également* le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies en tant que coordonnateur pour le processus de suivi de la question du financement du développement et la nécessité de poursuivre ce rôle afin d'assurer la continuité et le dynamisme du processus, et souligne de nouveau que toutes les parties prenantes, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce, doivent participer davantage au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et à Doha;

3. *Réaffirme* le rôle qu'il joue en tant qu'organe chargé de promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, et instance ouverte aux multiples parties prenantes;

4. *Souligne* que le processus de suivi de la question du financement du développement devrait comporter toute une série de manifestations successives, chacune contribuant à l'autre et l'enrichissant, de façon à garantir la mise en place d'un processus global et à utiliser plus judicieusement et plus efficacement les ressources et mécanismes existants;

5. *Se félicite* des nouvelles modalités de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et prend note des consultations tenues avant ladite réunion avec ces parties prenantes;

6. *Se félicite aussi* des discussions de fond qui ont eu lieu au cours de sa réunion spéciale de haut niveau, et souligne que ces discussions font partie intégrante du processus de suivi de la question du financement du développement;

7. *Se félicite en outre* de l'interaction et de la coordination accrues au niveau du personnel avec les institutions concernées, avant la tenue de sa réunion spéciale de haut niveau;

8. *Encourage* le Président du Conseil, en consultation avec les États Membres, à poursuivre la collaboration avec les représentants compétents des institutions de Bretton Woods, de l'Organisation mondiale du commerce et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en vue d'améliorer l'ordre du jour et la structure de sa réunion de haut niveau, en envisageant de nouveaux moyens pour encourager la participation de ces institutions à un niveau élevé;

9. *Salue* les efforts déployés pour mettre davantage en relief l'examen de la question du financement du développement durant sa session de fond annuelle, notamment le renvoi de l'examen de la question à son débat consacré aux questions de coordination, et souligne qu'il est déterminé à continuer d'améliorer ces modalités;

10. *Encourage* toutes les parties prenantes à envisager d'organiser des séminaires, des discussions de groupe et des exposés dans le cadre des préparatifs et de la contribution aux manifestations susmentionnées pour mieux les faire connaître, susciter un intérêt, promouvoir la participation aux travaux et favoriser la tenue régulière de débats de fond;

11. *Réaffirme* qu'il importe de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, sur la base d'une bonne compréhension et du respect de leurs structures de gouvernance et leurs mandats respectifs;

12. *À cet égard, se félicite* de la participation du Président du Conseil économique et social à la réunion du Comité de développement des institutions de Bretton Woods, le 25 avril 2010, qui constitue une pratique utile;

13. *Encourage* le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en particulier le Bureau du financement du développement, à maintenir une interaction régulière au niveau du personnel avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, aux fins du renforcement de la cohérence, de la coordination et de la coopération, chaque institution agissant conformément à son mandat intergouvernemental, dans l'intérêt de toutes;

14. *Tient compte* des initiatives qui ont déjà été prises en vue de renforcer le processus mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement, souligne que les modalités de ce processus devraient être réexaminées, selon qu'il conviendra, dans un délai à déterminer par l'Assemblée générale, et note que le Secrétaire général présentera aux États Membres, pour examen, des propositions concrètes pour le renforcement du processus de suivi du financement du développement, à la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale;

15. *Demande à nouveau* aux États Membres et aux autres donateurs potentiels d'envisager de verser des contributions généreuses au Fonds d'affectation spéciale pour le financement du développement, de façon à faciliter la mise en place du processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour mener à bien le suivi de la question du financement du développement.

---